direction GENERALE DES OUTRE-MER

**COMMANDEMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE**

**DEPARTEMENT ADMINISTRATION-FINANCES**

**annexe 6 - reglement de la consultation**

**cadre de réponse technique**

**(crt)**

**Accord-cadre relatif a la realisation de formations professionnelles a destination des volontaires du Service militaire adapte**

**Généralités**

L’offre technique doit prendre en compte l’ensemble des documents du dossier de consultation. Elle permet à l’administration d’apprécier la capacité du candidat à répondre aux objectifs de l’accord-cadre.

L’offre technique doit respecter les indications fournies ci-après, en indiquant de manière distincte les éléments se rapportant aux différents lots pour lesquels le candidat présente une offre.

Le candidat développe au moins les points détaillés dans le présent CRT. Il peut enrichir sa réponse de toute information qu’il estime propre à permettre une meilleure appréciation des renseignements fournis.

L’ensemble des engagements qui sont consignés dans les documents précités sont contractuels et exécutoires.

## COMPREHENSION DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE – 10 points

Le candidat décrit sa compréhension du Service militaire adapté, du public visé pour les formations, des profils des volontaires.

Il décrit notamment sa prise en compte des difficultés liées à l’illettrisme et à l’illectronisme d’une partie du public, et au très faible niveau de certains stagiaires en français.

Le candidat décrit sa compréhension du contexte et des enjeux ministériels des formations.

## DESCRIPTION DE LA FORMATION – 15 points

Le candidat décrit la formation, le déroulé de la formation, la durée et démontre par tout moyen que le titre professionnel délivré est le titre professionnel inscrit au registre national des certifications professionnelles (RNCP). Pour chaque chacun des 10 lots, le candidat doit proposer :

* La volumétrie horaire totale, incluant les périodes d’application en entreprise (PAE), permettant d’atteindre les objectifs pédagogiques fixés dans les fiches techniques de RNCP ;
* Un ruban pédagogique détaillé, structurant les séquences de formation (théorie, pratique, accompagnement, immersion).

Il démontre qu’il assure une veille du RNCP pour les titres concernés et qu’il est capable de prendre en compte d’éventuelles évolutions des titres concernés.

Il décrit également le contenu des quinze jours ouvrés complémentaire d’accompagnement à la réussite au diplôme.

## demarche pedagogique de formation – 20 points

Le candidat décrit ses démarches pédagogiques pour les formations.

Le candidat expose toute méthodologie qu’il juge pertinente, notamment :

* les méthodes et moyens utilisés pour mettre les participants en situation active ;
* le candidat explique comment il privilégie l’opérationnalité sur la théorie et les principes méthodologiques suivants :
* le partage de savoirs et d’expériences à partir de situations professionnelles connues ;
* l’apport de connaissances théoriques adaptées ;
* le cadre méthodologique partagé de nature à faire émerger les bonnes pratiques et les pérenniser (retour d’expérience). Il décrit également les outils et/ou outils méthodologiques proposés aux stagiaires ;
* en quoi les outils et méthodes pédagogiques sont adaptées à un public en difficulté.

Il détaille notamment les méthodes utilisées, les apports théoriques ou pratiques, l’interactivité, les dispositifs d’évaluation des apprenants ou les modalités pédagogiques innovantes, le cas échéant.

Il précise ses capacités à s’adapter aux demandes particulières et à la variété des publics. Il détaille notamment les modalités pédagogiques mises en œuvre pour répondre à l’illectronisme.

Le candidat fournit un support pédagogique adapté aux formations.

## equipe dediee – 15 points

Le candidat présente le dimensionnement et l’organisation de l’équipe dédiée à l’exécution de l’accord-cadre.

Le candidat présente les profils de l’équipe et les missions qui seront assurées par chacun d’entre eux.

Les qualifications, les compétences et les expériences sont précisées pour chaque profil.

Le candidat explique quelles procédures sont anticipées lui permettant de remplacer rapidement un formateur temporairement ou durablement absent.